

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :
10 FRANCS

APRÈS LA CONSULTATION DU PAYS

Trois résolutions de la Ligue

(28 Octobre 1945)

I

SUR LE REFERENDUM

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme regrette que la pression officielle, s'exerçant, avant le scrutin, sous des formes diverses (radio, cinéma, presse, etc...), ait donné au referendum le caractère d'un plébiscite.

II

SUR LES ÉLECTIONS DU 21 OCTOBRE

Au lendemain des élections du 21 octobre, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme constate avec joie que la consultation générale du pays a confirmé et amplifié les résultats des élections municipales et cantonales et que la très grande majorité des électeurs, hommes et femmes, a marqué sa volonté de retour à la démocratie politique et d'instauration d'une démocratie économique et sociale.

Le Comité Central observe que cette volonté s'est manifestée en dépit des injustices inhérentes à un mode de scrutin qui a trop souvent faussé la répartition des mandats.

Un découpage arbitraire des circonscriptions et un certain système d'attribution des restes, contre lesquels la Ligue, la C.G.T. et les partis de gauche avaient ensemble protesté, mais que le chef du gouvernement avait tenu à maintenir, ont violé la justice électorale au bénéfice de certains partis. C'est ainsi qu'il a fallu deux fois moins de voix pour élire un représentant de certains départements, comme les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Lozère ou la Corse, qu'il n'en fallait dans les grandes agglomérations (Seine, Seine-et-Oise, Gironde, etc...). Dans un même département, le secteur de Dunkerque exigeait un quotient environ moitié moindre que le secteur de Lille. On a pu voir, dans les Hautes-Alpes, un candidat de l'Union paysanne élu avec 11.678 voix, alors qu'en Seine-et-Oise, les candidats radicaux échouaient avec 17.812 voix.

La répartition des sièges n'a pas été moins choquante : dans les Côtes-du-Nord, la liste du M.R.P. a obtenu trois sièges pour 88.417 suffrages (soit 29.472 par siège), la liste socialiste un seul siège pour 57.038 suffrages ; dans la Moselle, la droite a 4 élus pour un total de 103.184 suffrages (soit un élu pour 25.793), les communistes un seul élu pour 48.938 suffrages ; en Gironde, 59.778 suffrages valent deux sièges à la droite, 59.323 suffrages (soit 255 en moins), un seul siège aux communistes. Dans l'Oise,

(Voir la suite page 4.)

40 p 298

COMITÉ CENTRAL

Séance du 26 octobre.

Présidence de M. Paul LANGEVIN

(Extraits).

Étaient présents : MM. Langevin, Président ; Moutet, Vice-Président ; Émile Kahn, Secrétaire général ; Charles Laurent, Trésorier général ; M^{mes} Suzanne Collette-Kahn et Andrée Viollis ; MM. Barthélemy, Caillaud, Gombault, Gœutal, Hadamard, Hersant, Philip, Membres du Comité.

Excusés : MM. Sicard de Plauzoles, Marc Faure, Grumbach, Guerry, Joint, Lisbonne, Mathieu, G. Scelle.

Le programme des Gauches.

Le Secrétaire général donne lecture au Comité Central d'un texte élaboré en application du programme du Conseil national

politique et de demander que soient apportés au programme économique, au programme social et au programme financier, les compléments et précisions indispensables.

La situation en Indochine.

Le Bureau avait décidé de saisir le Comité Central des graves événements qui se déroulent actuellement en Indochine. Il avait prévu l'audition de jeunes Annamites habitant Paris. Le Secrétaire général les a invités à apporter au Comité Central les renseignements qu'ils peuvent posséder, mais ils n'ont pas répondu à la convocation.

M^{me} Andrée Viollis apporte au Comité quelques informations qu'elle a pu recueillir. Elle indique notamment

EXEMPLE A SUIVRE

Les Sections parisiennes des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 10^e et 11^e arrondissements se sont concertées pour entreprendre en commun, à travers leurs arrondissements, une série de réunions publiques sur l'activité de la Ligue.

La première de ces manifestations a eu lieu, le mardi 30 octobre, avec un plein succès, à la mairie du 3^e arrondissement.

Sous la présidence du secrétaire général de la Ligue, en présence de MM. CERF, président de la Section du 1^{er} arrondissement, BURLET, président de la Section du 4^e, René GEORGES-ETIENNE, président de la Section du 10^e, PATROUILLEAU, maire adjoint du 3^e arrondissement et de M^{me} Suzanne COLLETTE-KAHN, membre du Comité Central, MM. Henri LEVY, président de la Section organisatrice, L. BOSSOUTROT, ancien député de Paris, Th. VALENSI, avocat à la Cour, ancien député, et M^{me} Simonne AMIEL, secrétaire de la Section de Paris-2^e, ont traité de la **Reconquête de nos libertés**.

La position de la Ligue à l'égard de ce grand problème a été précisée.

Dans la discussion qui a suivi les exposés, s'est affirmée la solidarité des ligueurs entre eux, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, et des Sections avec le Comité Central.

de la Résistance, par une Commission composée de représentants des organisations de gauche rassemblés au siège de la C.G.T.

Après un débat auquel prennent part MM. Émile Kahn, Gombault, Charles Laurent, Philip, Moutet, Langevin et Hadamard, mandat est donné au bureau qui représentera la Ligue à la réunion plénière des partis et organisations de gauche, le mercredi 31 octobre, d'adopter le programme

quelle est l'attitude de l'opinion américaine à l'égard de l'Indochine.

M. André Philip et M. Marius Moutet apportent à leur tour différents renseignements.

Après un débat auquel prennent part M. Langevin, M. Émile Kahn, M. Hadamard, M. Hersant et M. Charles Laurent, le projet de résolution ci-dessous, présenté par M. André Philip, est adopté à l'unanimité :

- « La Ligue des Droits de l'Homme,
- » Considérant l'importance des événements qui se déroulent en Indochine et des très graves conséquences qui peuvent en résulter ;
- » Considérant que le mouvement nationaliste d'Indochine correspond à un sentiment général de la population qui aspire à la justice et à la liberté ;
- » Reconnaissant la nécessité de prendre les mesures strictement indispensables pour garantir la sécurité de la population, et notamment des citoyens français, mais s'opposant à une reconquête à main armée de l'Indochine contre le vœu de la population,
- » Demande que le gouvernement adresse d'urgence au gouverneur général d'Argenlieu des instructions lui prescrivant d'entrer en rapport avec les éléments représentatifs de la population annamite afin de préparer d'un commun accord une évolution de l'Union vers une très large autonomie. »

Cette résolution sera complétée dès que le Comité Central aura pu recueillir des informations sur les arrestations d'Annamites récemment opérées en France.

A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Ont été élus représentants du peuple à l'Assemblée Constituante :

Marius Moutet et Maurice Viollette, vice-présidents de la Ligue.

Jacques Bozzi, S. Grumbach, André Philip, Paul Ramadier et Paul Rivet, membres du Comité Central.

Allonneau, président de la Fédération de Maine-et-Loire, **Lhuissier**, président de la Fédération de la Mayenne, et **Maudet**, président de la Fédération de Charente-Maritime.

Pierre Cot, Félix Guoin et le général Tubert, membres du Comité Central provisoire d'Alger.

La Ligue compte sur eux pour soutenir ses principes, appuyer ses résolutions et faire aboutir ses interventions.

Séance du 28 octobre 1945.

Présidence de M. Paul LANGEVIN

Étaient présents : MM. Langevin, président ; Émile Kahn, Secrétaire général ; Charles Laurent, Trésorier général ; M^{me} Suzanne Collette-Kahn, MM. Caillaud, Cudenet, Gombault, Guental, Hadamard, Philip, Rucart, Membres du Comité.

Excusés : MM. Sicard de Plauzoles, Marius Moutet, Marc Faure, Grumbach, Guerry, Joint, Lisbonne, Mathieu, Georges Scelle.

La situation après les élections.

M. *Émile Kahn* présente au Comité Central un projet de résolution portant sur les élections du 21 octobre et sur la situation politique. Ce texte étant long, M. *Gombault* propose de le scinder et de présenter au Comité deux résolutions au lieu d'une.

M. *Émile Kahn* se rallie à cette proposition.

À propos de la résolution sur les élections du 21 octobre, un débat s'engage sur la question du *panachage*. Prennent part

à ce débat MM. *Emile Kahn, Philip, Gombault, Hadamard, Langevin*.

Le texte du paragraphe visé, mis aux voix, est adopté. M. *Philip* vote contre, en se déclarant d'accord sur tous les autres paragraphes.

M. *Langevin* propose au Comité de protester contre le fait que le référendum ait revêtu un caractère de plébiscite. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée. M. *Philip* et M. *Caillaud* votent contre, M. *Hadamard* s'abstient.

Le Comité passe ensuite à la discussion du projet de résolution sur la situation politique.

M. *Philip, M. Émile Kahn, M. Gombault, M. Langevin* et M. *Rucart* prennent part au débat.

De légères modifications sont apportées aux derniers paragraphes du texte présenté par M. *Émile Kahn*. Ce texte, mis aux voix, est ensuite adopté à l'unanimité.

(Voir le texte pages 1 et 4).

COMPARAISON

La Section de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire) nous fait savoir que, sur son initiative, la municipalité a donné le nom de Victor Basch à la place centrale du pays.

Rappelons qu'en deux des plus grandes villes de France, Lyon, où le président fut enlevé par ses assassins, et Toulouse, des municipalités réputées républicaines n'ont pas encore, au bout d'un an, statué sur des demandes analogues.

Bravo pour Neuillé-Pont-Pierre!

Aux Abonnés

Nous avons publié, en octobre, deux Cahiers de quatre pages.

Cette distribution exceptionnelle de nos huit pages, imposée par l'obligation de faire paraître immédiatement des résolutions urgentes, ne doit causer aucun dommage aux abonnés.

C'est pourquoi les numéros à quatre pages (5 et 6) ne compteront que pour un seul dans la série de dix à laquelle l'abonnement donne droit.

le socialiste élu a recueilli 47.769 suffrages, le M.R.P. élu 28.542 : 19.227 voix socialistes ont été données en vain. Dans le Loiret, pour un seul siège, les communistes ont rassemblé 40.182 suffrages, l'U.D.S.R. 20.565 : 19.617 voix communistes n'ont pas compté.

De tels exemples pourraient être multipliés. Ils permettent de dire, pour l'ensemble du territoire, qu'une inégalité systématique a déformé, en violation des principes démocratiques et au détriment des partis de gauche, la représentation proportionnelle.

La représentation proportionnelle n'a de mérite que si elle établit un rapport exact et constant entre le nombre des suffrages et le nombre des mandats. C'est pour obtenir ce résultat que les républicains, à tort ou à raison, ont renoncé au second tour de scrutin qui, par le rassemblement de toutes les forces de gauche, a toujours assuré la victoire de la République. Dans les conditions d'injustice où la R.P. a joué le 21 octobre, elle est le pire des modes de scrutin.

Le Comité Central ne veut pas préjuger des modes de scrutin futurs. Mais si la R.P. est maintenue, la Ligue formule ce double vœu : que soient abolies les dispositions iniques qui ont sévi le 21 octobre ; et que le corps électoral, recouvrant sa pleine souveraineté, dispose à nouveau du droit, que lui refuse l'interdiction du panachage, de désigner lui-même ceux qu'il choisit pour le représenter.

Dès à présent, il appartient à l'Assemblée Constituante de corriger une partie des injustices qui ont altéré sa composition. Elle en a le droit, étant souveraine. Elle en a le moyen, en révisant l'attribution des restes, en les reportant sur des listes nationales et en assurant à chaque parti, par la création de sièges supplémentaires, la représentation à laquelle son quotient national lui donne droit. Au nom de la justice électorale, la Ligue des Droits de l'Homme demande à l'Assemblée de procéder, dès sa première réunion, à cette mesure réparatrice.

III

SUR LA SITUATION POLITIQUE

A l'Assemblée élue le 21 octobre incombe la lourde tâche de donner à la France une Constitution, de restaurer matériellement et moralement notre pays, et de lui rendre sa place éminente dans le monde.

De quels principes doit s'inspirer la Constitution nouvelle de la République, la Ligue des Droits de l'Homme l'a dit dans sa résolution du 21 juin. Elle se borne ici à rappeler que cette Constitution, garantissant la liberté politique, organisant la démocratie économique et sociale, devra rendre impossible l'exercice du pouvoir personnel ou d'un pouvoir autoritaire sous une forme quelconque ; qu'elle sauvegardera la souveraineté nationale en assurant le contrôle effectif du gouvernement par les élus de la Nation, dépositaires du pouvoir législatif et budgétaire dans son entière plénitude.

L'action réformatrice de l'Assemblée, tracée dans ses grandes lignes par le programme du C.N.R., qui a reçu des électeurs une approbation massive, a été précisée dans un plan d'application immédiate, élaboré en commun par la C.G.T., la Ligue des Droits de l'Homme et les grands partis de gauche. Ce plan comporte notamment : l'éviction des grandes féodalités économiques et financières par les nationalisations industrielles ; la liquidation effective du régime vichyssois ; le retour immédiat à la laïcité de l'Etat et de l'Ecole publique ; les garanties de la liberté individuelle, excluant toute police occulte ; l'organisation d'une armée nationale et républicaine ; une politique extérieure soumise à l'approbation et au contrôle permanent de l'Assemblée, orientée vers l'élargissement de la sécurité collective et opposée aux alliances exclusives comme à toute annexion, ouverte ou déguisée.

Pour ce vaste plan de travail, l'Assemblée ne disposera que de quelques mois. Il lui faudra vouloir et savoir aboutir. Il lui faudra, dès les premiers jours, installer un gouvernement décidé à collaborer avec elle à l'application de son programme.

La composition de ce gouvernement est l'affaire des partis. La Ligue, qui ne prétend pas à l'exercice du pouvoir, a cependant le droit de traduire le sentiment républicain et le devoir de dire ce que le respect de la vérité politique commande.

Le pays républicain veut de l'action, non des combinaisons. Il redoute le retour à ces gouvernements dits d'Union nationale, que leur composition même condamnait à l'impuissance.

La vérité politique, c'est que les circonstances, dans la période décisive où vont se forger les destins de la France et du monde, exigent l'initiative et la hardiesse. Agir, aujourd'hui, c'est oser.

La vérité politique, c'est que l'action gouvernementale réponde aux engagements pris devant le corps électoral, que la majorité qui l'appuie soit la majorité désignée par les électeurs et résolue à faire passer dans la réalité, non telle ou telle partie de son programme, mais ce programme tout entier.

La vérité politique, c'est que les partis de gauche disposent ensemble de la majorité absolue dans l'Assemblée, qu'ils ont souscrit ensemble à un programme d'exécution immédiate, et qu'ils sont désignés pour l'appliquer ensemble.

Que d'autres les accompagnent au pouvoir s'ils acceptent, eux aussi, ce plan d'action commune comme programme de gouvernement, mais qu'ils l'acceptent entièrement, aussi bien en ce qui concerne le retour à la laïcité qu'en ce qui touche aux nationalisations, et dans sa partie militaire autant qu'en son orientation de la politique extérieure.

Alors, mais alors seulement, notre démocratie restaurée sortira, suivant le vœu unanime du pays républicain, de l'équivoque et de l'inertie.